

DECRET N° 2018 / 370 DU 20 JUIN 2018

**Portant inscription en additif au tableau d'avancement de grade des personnels Officiers d'Active des Forces de Défense au titre de l'année budgétaire 2018 à titre de régularisation**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

- Vu** La Constitution ;
- Vu** La Loi n°80/12 du 14 juillet 1980 portant statut général des militaires ;
- Vu** Le Décret n°80/257 du 15 juillet 1980 portant règlement général sur les régimes de rémunération applicables aux personnels militaires des Forces Armées, et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu** Le Décret n°2001/177 du 25 juillet 2001 portant organisation du Ministère de la Défense ;
- Vu** Le Décret n°2001/178 du 25 juillet 2001 portant organisation générale de la Défense et des Etats-Majors Centraux ;
- Vu** Le Décret n°2001/188 du 25 juillet 2001 portant statut particulier du Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense ;
- Vu** Le Décret n°2010/382 du 22 décembre 2010 modifiant certaines dispositions du Décret n°2001/188 du 25 juillet 2001 portant statut particulier du Corps des Officiers d'Active des Forces de Défense ;
- Vu** Le Décret n°2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ;
- Vu** Le Décret n°2012/386 du 14 septembre 2012 modifiant le Décret n°2001/177 du 25 juillet 2001 portant organisation du Ministère de la Défense ;
- Vu** Le Décret n°2017/617 du 27 décembre 2017 portant inscription au tableau d'avancement de grade des personnels Officiers d'Active des Forces de Défense au titre de l'année budgétaire 2018,

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les personnels Officiers d'Active des Forces de Défense dont les noms suivent, sont inscrits en additif au tableau d'avancement de grade au titre de l'année budgétaire 2018 à titre de régularisation, ainsi qu'il suit :

**ARMEE DE TERRE**

**POUR LE GRADE DE LIEUTENANT, LES SOUS-LIEUTENANTS :**

- ESSIANE ESSIANE CYRILLE RODRIGUE
- NKOTTO FLORE LARISSA
- LIPOT ANDRIENNE

**ARMEE DE L'AIR**

**POUR LE GRADE DE LIEUTENANT, LE SOUS-LIEUTENANT:**

NJITCHOUANG TIGANG JOEL ULRICH



**Article 2 :** Les intéressés prendront respectivement rang après OYONO MENYOKO CARREL ARNAUD de l'Armée de Terre et ZOCK XAVIER de l'Armée de l'Air.

**Article 3 :** Le Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera enregistré, puis publié au Journal Officiel en Français et en Anglais./-

Yaoundé, le 20 JUIN 2018

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE

